



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 2

Absents : 5

Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-CINQ AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 AVRIL 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, M. Florian GIBIER, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : MISE EN PLACE DE SYSTEME DE REDUCTEURS DE PRESSION AVEC SYSTEME DE COMPTAGE DE SECTORISATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU
DEL2024-46**

Rapporteur : Michel BELIN

La commune des Contamines-Montjoie est engagée dans l'amélioration de son rendement en eau potable et la recherche de fuite.

Il est constaté que les pressions dans les canalisations d'eau potable sont importantes, le réseau étant gravitaire. La commune est déjà équipée de 4 réducteurs de pression qui sont vieillissants et qui ne fonctionnent plus que par système de type by-pass pour certains. Il conviendra de mettre en œuvre un 5^{ème} réducteur de pression sur le secteur de la Frasse.

Ainsi la mise en œuvre de ces nouveaux réducteurs de pression offrira une amélioration nette sur le rendement et la qualité de service aux usagers. Cela évitera également « les coups de béliet » lors des remises en eau après intervention au sein des réservoirs.

Les nouveaux réducteurs de pression seront équipés de compteurs de sectorisation. Lors d'une recherche de fuite, cela permettra d'identifier plus facilement la localisation de cette dernière. Ce système sera couplé au logiciel de supervision de la commune.

Le cout prévisionnel de l'opération s'élève à **79 238,05 € HT, soit 95 085,66 € TTC.**

Une aide financière pour l'année 2024, peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 9	Contre :	Abstention :
-----------------	-----------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

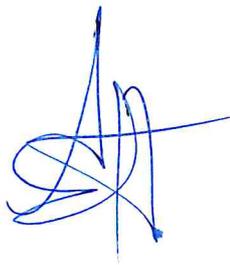
Publié le 
 Service de l'eau RMC et DE
 ID : 074-217400852-20240425-DEL2024046-DE

Article 1 : DE VALIDER la demande de subvention auprès de **SOLLICITER** une subvention au taux de 50 % pour un montant

Article 2 : DE PRECISER que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge à hauteur de 50%.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 25 avril 2024
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 25 avril 2024
Le Maire,
François BARBIER

